

LA MUNICIPALITE

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 04-2008**

**concernant la demande d'un crédit d'étude pour  
la rénovation de la grange près de l'Auberge  
Communale**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de commission:  
le 6 février 2008 à 20h00

en la salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

# Sommaire

1.	Objet du préavis .....	3
2.	Historique.....	3
3.	Présentation.....	3
4.	Crédit d'étude .....	4
5.	Planification et organisation.....	4
6.	Conclusions générales .....	5
7.	Conclusions du préavis.....	5

St-Légier-La Chiésaz, le 21 janvier 2008

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### 1. Objet

Soucieuse de l'avenir de la crèche-garderie, la Municipalité a souhaité trouver une solution permettant d'assurer la pérennité de cette institution.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de CHF 91'000.- pour la rénovation du bâtiment situé à côté de l'Auberge Communale (direction des Rochers-de-Naye) communément appelé local de débit. Nous parlerons dorénavant de « la grange ».

### 2. Historique

Cette construction date du début du 19<sup>ème</sup> siècle. Elle a abrité tour à tour des écuries, une grange, un jeu de quilles, un abattoir ainsi qu'un local de débit, d'où son nom. Depuis de nombreuses années, ce bâtiment sert uniquement de local de stockage, surtout depuis la disparition de la distillerie.

### 3. Présentation

La Municipalité ne veut pas laisser son patrimoine à l'abandon d'autant plus qu'il est bien situé et que les besoins en locaux sont nombreux. Avant d'engager des travaux importants, une étude de faisabilité a été réalisée par M. Hans Niederhauser, architecte à Lutry.

Les conclusions de cette étude laissent apparaître qu'une rénovation de ce bâtiment permettrait différentes affectations, soit commerciale, culturelle ou sociale.

L'état du bâtiment et les volumes permettent effectivement la réalisation de ce projet de rénovation.

#### 4. Crédit d'étude

L'élaboration de ce projet comprend tous les travaux jusqu'à la mise à l'enquête :

Sondages, analyses, recherche, canalisations	CHF	4'000.00
Etudes, avant-projet, projet définitif, consultation des autorisations des services cantonaux, architecte	CHF	48'000.00
Ingénieur-civil, géomètre	CHF	8'000.00
Frais de reproduction des documents	CHF	4'000.00
Dessins d'exécution, soumissions, appels d'offres, propositions d'adjudications, devis, calendrier d'exécution	CHF	27'000.00
TVA, 7.6 %, arrondi	CHF	<u>7'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>98'000.00</b>

Ce crédit permet la mise à l'enquête, soumissions rentrées.

Les travaux envisagés porteront sur un montant estimatif de CHF 1'100'000.- et feront l'objet d'un préavis pour la phase de réalisation.

Cette somme est prévue dans le plan des investissements 2009.

#### 5. Planification et organisation

L'état actuel du toit nécessite une intervention rapide. En effet, depuis la grêle de 2005, son étanchéité est catastrophique et la sécurité n'est plus garantie.

D'autre part, si nous désirons y placer une crèche-garderie, il est impératif que la réalisation de ces travaux soit effectuée avant le début du chantier lié au PPA « Autour de l'Eglise ».

⇒ Projet et demandes de soumissions	Mars - Avril 2008
⇒ Enquête publique	Mai 2008
⇒ Préavis de construction au Conseil communal	Automne 2008
⇒ Début des travaux de la crèche-garderie	Fin 2008

Au vu de la qualité de l'étude de faisabilité, la Municipalité a décidé de mandater le même architecte pour mener à bien ces travaux.

## 6. Conclusions générales

Consciente de la complexité des exigences liées à une crèche-garderie, la Municipalité sollicitera l'appui de personnes compétentes pour participer au projet.

L'intérêt de cette rénovation est de permettre diverses affectations complémentaires aux besoins de la crèche-garderie (sociétés villageoises, annexe hôtelière, locaux communautaires).

Nous précisons en outre que la réparation du toit (CHF 100'000.-) doit être effectuée dans tous les cas cette année encore. Cette dépense figure au plan des investissements 2008.

L'établissement cantonal d'assurance nous a d'ores et déjà versé une participation de CHF 14'507.- à titre d'indemnité pour les dégâts dus à la grêle de juillet 2005.

## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

- ⇒ d'octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 98'000.-
- ⇒ de financer cette dépense de CHF 98'000.- par la trésorerie courante
- ⇒ d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant par le compte 352.3141.10, entretien du bâtiment (ex) « Local de débit »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

J. de Gautard

J. Steiner

Municipal-délégué : M. Gérald Gygli